

Date de convocation	03/03/2016
Membres en exercice :	40
Membres présents :	34
Membres votants :	35

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI JEUDI 21 MARS 2016

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **Lundi 21 mars 2016 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	E
	GUESDON Pascal	E			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	A	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	P
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESSANT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	E
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	BRUNEVAL Didier	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	E pvr			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	BERANGER Eric	P	LEGAY Daniel	P	Notre dame du parc	MALVAUT Claudine	P
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

-Information sur les délégations

Marché de prestation de service ANC

Le marché de prestation de service pour l'assainissement non collectif a été relancé pour la période du 01/03/2016 au 28/02/2022.

Le marché a été attribué à la CFSP pour 46789.71 €/an HT

MSP – attribution des marchés

			MONTANT HT	OPTIONS	TOTAL MARCHE
LOT 1	Ossature bois, étanchéité, menuiseries alu et intérieures, doublages, cloisons, plafonds	DELAHAYE	602 937.39	7 053.62	609 991.01
LOT 2	Gros Oeuvre	EGB d'Eu	153 000		153 000.00
LOT 3	Revêtements de sol souple, carrelage	SOLUTION	34 000		34 000.00
LOT 4	Peintures	MICHEL Ch	18 996.25		18 996.25
LOT 5	Electricité	CEGELEC	66 500	2 455.92	68 955.92
LOT 6	Plomberie, chauffage, ventilation	HARLIN	165 446	2 132	167 578.00
LOT 7	VRD	EUROVIA	184 880.60		184 880.60
			1 225 760.24	11 641.54	1 237 401.74

Renégociation d'emprunt

Un emprunt pour l'atelier relais n°1 de 200.000 € avec un CRD de 170641 € a été renégocié auprès du Crédit Agricole, passant du taux de 4.55% au taux de 1.97%, soit une échéance mensuelle passant de 1397.77 € à 1262.14 €.

2016-028 --SPANC-CA 2015

Le Compte administratif SPANC 2015 est présenté.

	RESULTAT CUMULE		
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	-284.483,52	-44.237,66	
Recettes	+88.405,90	+161.271,58	
Solde d'exécution	-196.077,62	+117.033,72	
Report	+245.914,48	-77.505,00	
Total	+49.836,86	+39.528,72	
Restes en Dépenses		-200.915,00	
Restes en recettes		+200.000,00	
Total cumulé	+49.836,86	+38.613,72	+88.450,58

Sous la Présidence de André Prieur, doyen d'âge, le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-APPROUVE le compte administratif 2015 SPANC conforme au compte de gestion.

2016-029 – SPANC-AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif SPANC 2015,

Vu l'excédent de fonctionnement de 49836.86 € et l'excédent d'investissement de 39528.72,

Vu les restes à réaliser déficitaires de 915 €

Le conseil communautaire DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation en excédent antérieur reporté.

2016-030 – SPANC – révision de la tarification

Vu le nouveau marché de prestation de service ANC,

Le Conseil communautaire sur proposition de la commission, à l'unanimité :

-ACCEPTE de baisser la part fixe annuelle de 5 €, passant ainsi de 38 € à 33 € soit une baisse de +13%

Le tarif variable au m3 reste à 0.90 €.

2016-031 – SPANC- Budget supplémentaire 2016

Le projet de budget supplémentaire SPANC 2016 est présenté à l'assemblée.

L'investissement s'élève à 239.528 € et l'exploitation à 49.836 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOPTE le budget supplémentaire SPANC 2016.

2016-032 – OM - CA 2015

Le compte administratif 2015 OM est présenté à l'assemblée.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	-844.918,95	-93.899,17	
Recettes	+924.650,74	+50.235,38	
Solde d'exécution	+79.731,79	-43.663,79	+36068,00
Report	-28.356,60	-7.722,39	-36.078,99
Total	+51.375,19	-51.386,18	-10,99
Restes en Dépenses		0	
Restes en recettes		30.000,00	+30.000
Total cumulé	+51.375,19	-21.386,18	+29.989,01

Sous la Présidence de André Prieur, doyen d'âge, le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le compte administratif 2015 OM conforme au compte de gestion.

2016-033 – OM – Affectation du Résultat

Vu le compte administratif OM 2015,

Vu le déficit d'investissement de 51386.18 €, l'excédent d'exploitation de 51375.19 €

Vu les restes à réaliser excédentaires de 30000 €

Le conseil communautaire DECIDE d'affecter le résultat 2015 comme suit :

IR 1068 : +21386.18 € Excédent reporté : 29989.01 €

2016-034 – Eclairage public déchèterie – remplacement des lanternes

Les lanternes de la déchèterie datent de 2002.

Le président propose de profiter du programme du SDE 76 au titre de la maîtrise de l'énergie pour remplacer les 4 lanternes par des lanternes leds.

Le projet s'élève à 5454.38 €. Notre participation s'élève à 2289.39 € dont 909.06 € récupérable par le FCTVA.

Cette opération ne peut se faire que par l'intermédiaire de la commune.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le président à signer une convention de mandat avec la commune de La Chapelle du Bourgay afin de fixer les règles de remboursement notamment envers la commune.

2016-035 – OM- Budget supplémentaires 2016

Le projet de budget supplémentaire OM 2016 est présenté à l'assemblée.

L'investissement s'élève à 62.797, et le fonctionnement à 29.989 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOPTE le budget supplémentaire OM 2016.

2016-036 – Collecte en porte à porte des emballages et papier

Comme il avait été décidé le 16 novembre 2015, la communauté de commune passera à la collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier.

Début

Le conseil communautaire DECIDE de collecter en porte à porte dès le 1^{er} juillet, **Organisation de la collecte**

La collecte se fera une fois toutes les deux semaines, l'après-midi avec le même camion de la collecte OM.

Sacs de collecte

Le conseil communautaire DECIDE de procéder à la collecte avec des sacs jaune translucide de 50l, 25 microns, sans impression, au coût de 60 € TTC le mille, conditionnés en rouleaux de 25 sacs.

Une première acquisition doit se faire pour 7 mois, à raison d'une moyenne de 3 sacs toutes les deux semaines, soit 42 sacs par foyer, soit deux rouleaux de 25 sacs. Pour les 3200 foyers, il faut donc 165.000 sacs.

Communication

Une réunion fin mai de tous les conseils municipaux, avec notamment les délégués communautaires et un référent par commune

Une lettre en mai pour informer la population de la mise en place prochainement

Une lettre mi-juin pour expliquer l'organisation + Mémo tri

Communication sur les panneaux des points tri

Distribution des sacs

1ere distribution par les communes en porte à porte ou en mairie : au choix des mairies, avec listing confirmant la remise (ce listing permettra de faire un nouveau pointage pour la redevance).

Pour redistribuer, les gens mettront un autocollant sur le sac pour en demander et le collecteur distribuera.

2016-037 -Demandes de retrait du SIDESA

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ACCEPTÉ la demande de retrait de Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme du SIDESA

-REFUSE le retrait des collectivités suivantes : SIAEP Nesle Pierrecourt, SBV Yères et Côte, SMBV Val des Noyers, SAEPA Saint Léger aux Bois, SIAEPA Vieux Rouen et SIAEPA Source de l'Yères.

2016-038 --MARPA- Loyer – révision

Le conseil communautaire ACCEPTE la réévaluation au 1^{er} mai 2016 pour la part redevance logement, de créer un tarif pour le T2 occupé par 1 personne, les autres tarifs restant inchangés.

	T1 Bis (1 personne)		T2 (2 personnes)		T2 1 pers
	2015	01/05/2016	2015	01/05/2016	01/05/2016
Redevance logement	608.32 €	608.81 €	643.09	643.60 €	643.60
charges	413 €	413 €	826 €	826 €	619.50 (75%)
Total	1021.32 €	1021.81 €	1469.09 €	1469.60	1263.10

*La redevance logement ne comprend pas la consommation personnelle d'électricité, de téléphone et l'assurance habitation.
Les charges comprennent : l'assistance 24h / 24, la consommation d'eau, l'entretien du linge, animation, entretien du jardin, des locaux collectifs, le chauffage collectif, la téléassistance, électricité des parties communes*

Si une personne se retrouve seule, suite au décès ou départ du conjoint, le tarif de T2 1 pers. sera appliqué si nous n'avons pas de T1 à proposer.

2016-039 -MARPA -Tarif dépendance

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le tarif dépendance journalier à appliquer aux résidents bénéficiaires de cette bonification aux mêmes montants, à savoir : Gir 1 et 2 : 21.34 € Gir 3 et 4 : 13.54 €

Compte tenu que le GIR 4 demande moins d'assistance,

Vu que le Département ne participe qu'entre 20% et 70% du forfait dépendance,

Afin de ne pas alourdir le budget des personnes peu dépendantes,

Il est décidé de réduire les charges locatives de 4 €/j pour ceux en Gir 4.

2016-040 - MARPA - Recrutement

Le 30 avril 2015, le Président avait été autorisé à procéder aux recrutements nécessaires pour assurer la mission de la MARPA, dans la limite des inscriptions budgétaires, ainsi que de solliciter des contrats aidés (CUI, CAE).

Le 30 juin 2015, le conseil communautaire a validé la création de 3 contrats d'avenir de 30 h, 1 contrat unique d'insertion de 27h, 1 CDD de 35h pour la responsable adjoint

Le 21 janvier 2016, le conseil a validé la création d'un CAE de 27h.

L'ensemble des postes créés à ce jour représente un volume d'heures hebdomadaire de 207h.

Nous avons revu les besoins en fonction du remplissage.

L'accélération des entrées entraîne un besoin en coordination plus important pour faciliter les entrées et la montée en charge du temps de travail des agents.

Dans un premier temps, nous avons mis notre adjoint sur des roulements qui lui imposaient de participer à la confection des repas.

Au vu du nombre de résidents, de notre exigence sur la conception des repas et l'accompagnement des résidents, un doublon sur le temps de la préparation repas est indispensable.

Nos estimations précédentes n'avaient pas pris en considération cette montée en puissance aussi rapide, les nombreux déjeuners de nos résidents, le nombre de résidents plus dépendants, et les différents interlocuteurs à coordonner par notre adjointe, beaucoup plus diversifiés que sur LONDINIÈRES ce qui nous impose de réévaluer le temps de coordination de notre adjoint et donc le volume d'heure total hebdomadaire.

A ce jour, notre planning se baserait sur 224 h.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le président à mettre en place un nouveau contrat aidé, dans la limite de 24h/s.

De plus, nous devons faire face à un arrêt maladie prolongé notamment et à la prise des congés payés.

-Au lieu de recruter du personnel au cas par cas,

-compte tenu de l'aide financière de 40% à 60%, cela ne coûte pas plus cher sur le budget MARPA, nous apporte de la souplesse de travail et assure la formation du personnel,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

-ACCEPTE de recourir à un contrat aidé de 6 mois ou 12 mois si pas de dérogation, de 24h/s.

2016-041 – Animation- Tarifs 2016 ALSH 6/11 ans - du 06 juillet au 29 juillet 2015 (soit 17 jours)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE les tarifs 2016 ALSH 6/11 ans comme suit :

ALSH 6-11 ans 2016								
Quotient Familial	La semaine de 3 jours Du 06 au 08 Juillet		La semaine de 4 jours Du 11 au 15 Juillet		La semaine de 5 jours Du 18 au 22 Juillet Du 25 au 29 juillet		Le Mois Du 06 au 29 juillet	
	Com.Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	29	59	38	76 €	45	88	144	274
De 351 à 450 €	30	60	40	77€	47	90	150	280
De 451 à 600 €	32	62	42	78 €	49	94	155	283
De 600 à 800 €	33	63	43	80€	51	96	160	290
Plus de 800	34	64	45	82€	53	98	166	297

2016-042 – Animation- Tarifs 2016-ALSH 12-16 ans

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE les tarifs 2016 ALSH 12/16 ans comme suit :

ALSH 12/16 ans 2016								
Quotient Familial	La semaine de 3 jours Du 06 au 08 Juillet		La semaine de 4 jours Du 11 au 15 Juillet		La semaine de 5 jours Du 18 au 22 Juillet		Les 3 semaines (12 jours) Du 06 au 22 juillet	
	Com.Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	35€	70	46€	88€	54€	102€	120	240
De 351 à 450 €	36€	72	48€	92€	56€	104€	125	250
De 451 à 600 €	38€	74	50€	94€	58€	108€	131	260
De 600 à 800 €	39€	76	52€	96 €	60€	110 €	136	270
Plus de 800	41€	78	54€	99 €	62€	112 €	142	280

2016-043 – Animation- Tarifs ALSH 2016-ALSH 3-5 ans

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'étendre à 48 enfants, compte tenu de la liste d'attente de l'an passé

ALSH 3-5 ans 2016								
Quotient Familial	La semaine de 3 jours Du 06 au 08 Juillet		La semaine de 4 jours Du 11 au 15 Juillet		La semaine de 5 jours Du 18 au 22 Juillet Du 22 au 29 juillet		Le Mois (17 jours) Du 06 au 29 juillet	
	Com.Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	29	59	38	76 €	45	88	144	274
De 351 à 450 €	30	60	40	77€	47	90	150	280
De 451 à 600 €	32	62	42	78 €	49	94	155	283
De 600 à 800 €	33	63	43	80€	51	96	160	290
Plus de 800	34	64	45	82€	53	98	166	297

FIXE les tarifs 2016 ALSH 3/5 ans comme suit :

2016-044 – Animation- Tarifs 2016- Séjour Multisports 2016

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité FIXE les tarifs 2016 séjours multisports comme suit :

Séjours 2016 6 jours			Prix payé par les familles après déduction des aides minimales de la CAF
Quotient Familial	Tarif Com Com	Tarif Extérieurs	
Moins de 350 €	190	220	19
De 351 à 450 €	220	250	22
De 451 à 600 €	180	200	30
+600 à 800	134	143	134
+ 800	155	170	155

2016-045 – Extension de l'ALSH 3-5 ans pour 2016 dans le cadre du CEJ

Compte tenu du passage à 48 places pour l'ASLH 3-5 ans, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-VALIDE l'accroissement du projet et son budget

-AUTORISE le Président à signer tout document en ce sens, dans le cadre du CEJ.

2016-046-Travaux Eclairage public parking collège et accès Gymnase - Convention avec la commune de Longueville sur Scie

Dans le cadre des travaux d'extension du gymnase, l'entrée et le parking sont revus.

Nous avons sollicité le syndicat départemental d'énergie afin de bénéficier d'une subvention.

Coût : 13482.28 € TTC, 6027.51 € à notre charge dont 2247.50 € à récupérer par le FCTVA ;

De même, nous pourrions profiter de cette modification pour passer l'ensemble de l'éclairage du parking du collège en leds avec bénéfice de l'aide à la maîtrise de l'énergie et changer les mats.

Coût : 25127.05 € TTC, 11375.66 € à notre charge dont 4187.84 € à récupérer par le FCTVA

Aussi, cette opération ne peut se faire que par l'intermédiaire de la commune.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le président à signer une convention de mandat avec la commune de Longueville sur Scie afin de fixer les règles de remboursement notamment envers la commune

2016-047-Maison de santé pluridisciplinaire

Montage financier et tarifs de location

INVESTISSEMENT		
<i>terrain</i>	122 850,00	
<i>construction, VRD</i>	1 250 000,00	Marché 1.234.401,74 €
<i>EP, élec, télécom SDE</i>	20 600,00	
<i>Télécom, gaz, branchements</i>	30 000,00	Pas de branchement asst
<i>MO, SPS, CT, GEOTECH</i>	127 402,00	
<i>DO</i>	15 000,00	
<i>Perte TVA</i>	5 500,00	
<i>Divers</i>	57 698,00	
TOTAL	1 630 000,00	

SUBVENTIONS		
<i>FEADER</i>	450 000,00	
<i>FNADT</i>	100 000,00	6,31% de 1585789,58 € HT
<i>Région</i>	375 000,00	25,76% hors terrain estimé à 1.456.000
<i>DETR</i>	300 000,00	20% de 1502354
<i>Département</i>	375 000,00	25% hors terrain
TOTAL AIDES	1 600 000,00	
<i>plafond aide</i>	1 300 880,00	
SOLDE A FINANCER 1	330 000,00	
<i>com com</i>	100 000,00	
SOLDE A FINANCER	230 000,00	
<i>ECHEANCE/AN SUR 20 ANS</i>	13 810.80	Prêt de 230.000 € à 1.87%
<i>Provision gros travaux</i>	12 200,00	

FONCTIONNEMENT		
Ménage communs 8h/s	8 500,00	1 passage/j pour espaces communs au sol + WC : 6j/7 Y compris consommables
ménage surfaces vitrées	500,00	tous les 2 mois : 4h
ménage surfaces hautes	2 000,00	2 passages/semaine : 1h
espaces verts 3h/s sur 9 mois	0,00	Pris en charge par la communauté de communes
élec, eau, chauffage	8 000,00	
assurance propriétaire	1 500,00	
maintenance	2 000,00	extincteurs, détecteurs, surveillance
Foncier	3 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	25 500,00	
au m ² annuel	65,55€	389,00 M ²
Au M ² mensuel	5,46 €	

PROPOSITION DE PRIX AU M ² AUX PROFESSIONNELS DE SANTE			
Investissement	provision	entretien	TOTAL
3,75	2,61	5,46	11,82

Conditions de location : bail professionnel de 6 ans avec reconduction tacite, indexation des charges, caution, de 2 mois de loyer, préavis de 6 mois, 0.25 EF de redevance OM par local

SUPERFICIES		Loyer mensuel 11,82 €/m ²
Médecins généralistes -2 généralistes -2 généralistes+ 1 interne	2x 25,5 m ² + 2x7,125 = 32,625/box 2 x 25m ² + 22,5m ² +2x5m ² +2x7,125 =48,375/box	386 €/généraliste 572 €/généraliste
Secrétariat/Archivage 28,5 m ² répartis aux 4 généralistes soit 7.125 m ²		
Kinésithérapeutes (2 praticiens)	49	579 € l'ensemble
Podologue +/- à partager	27,5	325 €
Dentiste <i>transformable en 2 bureaux polyvalents</i>	20+2x15 20 et 2x15	591 € l'ensemble 236 € et 355 €
Box paramédical, +/- à partager	19	225 € 50 € la ½ journée + ménage 90 € pour la journée + ménage
Infirmiers	4 de 20,5	242 €/box

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

VALIDE le montage financier et le prix du loyer maximum à 11,82 €/m² (avec arrondi à l'entier le plus proche) avec une indexation des charges

2016-048-Convention avec la commune de Saint Crespin pour les travaux réalisés par le SDE76

Le SDE 76 a réalisé un avant-projet relatif à l'extension du réseau électrique, création de l'éclairage public, génie civil des réseaux de communications électroniques, et les surlargeurs pour l'eau et le gaz.

Le projet s'élève à 87824.47 € TTC, avec une participation de 27739.62 € dont 7197.41 € de TVA à récupérer.

Cette opération ne peut se faire que par l'intermédiaire de la commune.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE le président à signer une convention de mandat avec la commune de Saint Crespin afin de fixer les règles de remboursement notamment envers la commune.

2016-049-Ligne de trésorerie et prêt relais

Le projet de la MSP est un projet basé sur 80% de subventions qu'il faut donc avancer en trésorerie.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de recourir à la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1.000.000 € et un prêt relais de 300.000 € sur 2 ans, en sus du prêt de 230.000 € sur 20 ans, et d'inscrire les recettes au budget 2016.

2016-050-Approbation du Schéma local d'aménagement numérique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1425-1,

VU la délibération du Conseil de Communauté Varenne et Scie du 15 décembre 2014

VU le projet de Schéma Local d'Aménagement Numérique et son annexe le Règlement financier,

Vu la proposition du schéma

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cotisation SMN76	3390	3390	3390	3390	3390	3390
Action 1	9441	37764	9441	9441		
Action 3				Annuité de l'emprunt de 777192 Estimation de 52000 €/an		

- Considérant l'existence sur le territoire de « zones blanches », c'est-à-dire de zones où il n'est pas possible d'accéder à Internet via ADSL;
- Considérant les besoins exprimés par certains sites considérés comme prioritaires pour disposer d'un Haut Débit de qualité, voire d'un Très Haut Débit;
- Considérant que la possibilité pour les personnes physiques comme pour les entreprises d'accéder au Très Haut Débit est un facteur clef d'attractivité d'un territoire

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le Schéma Local d'Aménagement Numérique tel que proposé par le Président ;

-AUTORISE ce dernier à signer le Schéma Local d'Aménagement Numérique, à exercer le contrôle et le suivi de l'exécution de cette convention et à prendre, à ce titre, les décisions se rattachant à son exécution.

2016-051-SDIS

Afin d'améliorer sensiblement la DGF de notre collectivité, et garantir aux communes une stabilité de la participation au SDIS, il est possible que la communauté de communes assure le versement des contributions des communes au SDIS. Le montant de la participation globale en 2015 était de 99439 €.

Vu l'article 97 de la loi NOTRe et l'article 5211-17 du CGCT

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

-de prendre la compétence « contingent SDIS » et de modifier les statuts comme suit :

Article 1^{er} – J : contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours

Les communes seront ensuite invitées à en délibérer, à la majorité qualifiée conformément à l'article 5211-5 du CGCT, pour une application dès 2016. La commission des Transferts de Charges sera invitée à proposer la nouvelle dotation.

2016-052-Cadeau départ JR Artaud

Monsieur le Président propose qu'un cadeau soit réalisé à l'occasion du départ en retraite de JR Artaud qui a été notre interlocuteur privilégié pendant de nombreuses années à la Cegelec Sdem.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer un montant de 150 € pour le cadeau de départ.

-Point sur la fusion

Le Président expose que la CDCI s'est réunie vendredi 11 mars.

L'amendement proposé par Dieppe Maritime qui visait à faire une grande communauté d'agglomération à l'échelle du Pays a été massivement refusée.

C'est donc le projet qui émane de la Préfecture qui va voir le jour, à savoir le territoire des 3 communautés de communes du Terroir de Caux, ainsi que les communes de Cropus, Cressy et Bracquetuit.

Madame la Préfète prendra son arrêté ces prochains jours et le notifiera aux communes qui auront 75 jours pour délibérer (majorité qualifiée : 50% des communes de tout le territoire pour 50% de la population).

Un débat s'instaure autour de la représentation, et notamment sur le fait que les délégués à ce jour autour de la table ne seront pas tous reconduits dans la future com com.

Prochaine assemblée générale le 11 avril 2016 à 18h.

La séance est levée à 19h45.

AFFICHAGE A PARTIR DU 25 MARS 2016.